

**Délibération n°18**

**L'AN deux mille vingt-deux, le mardi 01 février**, le conseil communautaire, convoqué le 26 janvier 2022, s'est réuni à Mozac, Salle l'Arlequin, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**Effectif légal du conseil  
communautaire :**  
60

**Nombre de conseillers  
en exercice :**  
60

**Nombre de conseillers  
présents ou représentés :**  
57

**Nombre de votants :**  
57

**Date de convocation :**  
26 janvier 2022

**Date d'affichage du  
compte-rendu :**  
09 février 2022

**Objet : Hébergements  
temporaires et logements  
en intermédiation locative  
: approbation du budget  
prévisionnel 2022 et  
renouvellement de la  
convention avec l'ANEF  
pour l'année 2022**

**PRESENTS**

Mme ABELARD Nathalie, M AGBESSI Eric, M AYRAL Jean-Paul, M BELDA José, Mme BERTHELEMY Hélène, M BIGAY Bertrand, M BOISSET Jean-Pierre, M BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris, M BRAULT Charles, M CARTAILLER Philippe, M CAZE Alain, M CHASSAGNE Eugène, M CHASSAING Pierre, M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M DESMARETS Pierre, M DUBOIS Gérard, M DUCHÉ Dominique, Mme DUPONT Laurence, M GAUTHIER Patrice, Mme GRENET Michèle, M GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine, M JEAN Daniel, M MAGNET Fabrice, M MAGNOUX André, M MELIS Christian, Mme NIORT Nathalie, M PECOUL Pierre, , Mme PIRES-BEAUNE Christine, M RAYMOND Vincent, M RAYNAUD Jean-Louis, M REGNOUX Marc, Mme ROUSSEL Sandrine, M THEVENOT Laurent, Mme VAUGIEN Evelyne, M VERMOREL Pierrick, Mme VEYLAND Anne, M VILLAFRANCA Grégory, M WEINMEISTER Nicolas,

**titulaires.**

M DAIN Denis, Mme GRENIER Arlette, **suppléants.**

**ABSENTS EXCUSÉS :**

*Absents représentés ou suppléés :*

- Mme CACERES Marie a donné pouvoir à Mme ABELARD Nathalie
- M CHAUVIN Lionel a donné pouvoir à M BONNICHON
- M GAILLARD Philippe a donné pouvoir à Mme ABELARD Nathalie
- Mme LAFARGE Anne-Catherine a donné pouvoir à M CARTAILLER Philippe
- Mme MARTINHO Corinne a donné pouvoir à M MAGNET Fabrice
- M MESSEANT Jean-François a donné pouvoir à M BONNICHON Frédéric
- M MICHEL Didier a donné pouvoir à M CHASSAGNE Eugène
- Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie a donné pouvoir à M PECOUL Pierre
- Mme PANIAGUA Murielle a donné pouvoir à M REGNOUX Marc
- Mme PERRETON Régine a donné pouvoir à M RAYMOND Vincent
- M ROUGEYRON Denis a donné pouvoir à Mme DE MARCHI Véronique
- M BARBECOT Jacques conseiller communautaire unique de Pulvérières, remplacé par Mme GRENIER Arlette, conseillère communautaire suppléante,
- M IMBERT Didier conseiller communautaire unique de Clerlande, remplacé par M DAIN Denis, conseiller communautaire suppléant,

*Absents :*

- M BEAURE Nicolas
- M CHANSARD Gérard
- M GRENET Daniel

< > < > < > < > < >

**Secrétaire de Séance :** M RAYMOND Vincent



**Rapport n°18 - Hébergements temporaires et logements en intermédiation locative : approbation du budget prévisionnel 2022 et renouvellement de la convention avec l'ANEF pour l'année 2022**

Vu l'arrêté préfectoral n°18-02032 du 13 décembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans (RLV),  
Vu la convention en date du 12 avril 2012 entre Riom Communauté et l'ANEF,  
Vu l'avenant n°1 à la convention en date du 15 mai 2012,  
Vu l'avenant n°2 à la convention en date du 24 mars 2014,  
Vu l'avenant n°3 à la convention en date du 24 juillet 2014,  
Vu l'avenant n°4 à la convention en date du 9 janvier 2015,  
Vu l'avenant n°5 à la convention en date du 22 décembre 2015,  
Vu l'avenant n°6 à la convention en date du 15 décembre 2016,  
Vu l'avenant n°7 à la convention en date du 22 décembre 2017,  
Vu l'avenant n°8 à la convention en date du 18 décembre 2018,  
Vu l'avenant n°9 à la convention en date du 16 décembre 2019,  
Vu l'avenant n°10 à la convention en date du 10 décembre 2020,

Considérant que Riom Limagne et Volcans crée, entretient et gère les hébergements et logements situés au 3, 5, 7, 9 et 11 rue du docteur Ducher à Riom, qui sont destinés, pour des périodes transitoires, aux personnes en grande difficulté,

Considérant que dans le cadre des politiques nationales et départementales, Riom Limagne et Volcans contribue à la mise en œuvre de la gestion adaptée à l'accueil de ces ménages, dans ces hébergements et logements,

Considérant que l'association ANEF PUY DE DOME, association loi 1901, a pour objet d'œuvrer à la prévention, la protection, l'éducation, la réadaptation, l'insertion sociale et professionnelle de personnes : enfants, adolescents, adultes se trouvant en danger moral, physique, ou victimes d'exclusion,

Considérant que l'association ANEF PUY DE DOME est agréée par arrêté du 11 mars 2011 pour :

- l'activité d'ingénierie sociale, financière et technique et,
- l'activité d'intermédiation locative et de gestion locative sociale prévue à l'article R 365-1 du code de la construction et de l'habitation,

Considérant qu'en 2012 la communauté a confié à l'ANEF du Puy de Dôme la gestion des hébergements temporaires et des logements en intermédiation locative, et que ce conventionnement est renouvelé annuellement sur la base d'un budget prévisionnel présenté par l'ANEF,

Considérant le bilan de l'année 2021,

Considérant que pour l'année 2022, l'ANEF présente le budget prévisionnel arrêté à 112 777 € et sollicite une subvention d'équilibre de 68 198 € répartie entre les deux types d'accueil :

- Hébergements en ALT : 53 150 €,
- Logements temporaires : 15 048 €,

Considérant par ailleurs qu'en 2022, RLV souhaite réaliser un bilan partenarial (Etat, ANEF, CD63, CCAS de Riom ...) complet du dispositif et évaluer plus globalement les offres et les demandes d'hébergement en s'appuyant notamment sur l'analyse des besoins sociaux réalisée par la commune de Riom en 2021,

**Le conseil communautaire, sur proposition du Vice-Président délégué à l'habitat, et à l'unanimité, décide :**

- **d'approuver le budget prévisionnel 2022 présenté par l'ANEF ;**
- **d'approuver la réalisation du bilan du dispositif de gestion confié à l'ANEF ;**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant pour le renouvellement de la convention avec l'ANEF du Puy de Dôme en 2022 ;**
- **d'autoriser le versement à l'ANEF de la subvention de 68 198 € au titre de l'année 2022 selon les conditions définies dans la convention.**

***Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.***

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).*

Accusé de réception en préfecture  
063-200070753-20220201-DELIB2022020118-DE  
Date de télétransmission : 14/02/2022  
Date de réception préfecture : 14/02/2022

***Pour extrait conforme.  
A Riom, le 02 février 2022***

***Le Président .  
Frédéric BONNICHON***



# **BUDGET PREVISIONNEL 2022**

## **RIOM LOGEMENT TEMPORAIRE et ALT**

### **CHARGES :**

#### ➤ **Comptes 60, 61, 62 et 68 : Achats et services extérieurs et amortissements**

Aucun taux directeur n'a été retenu pour établir ce budget prévisionnel. Afin d'être au plus près de l'activité du service, les charges globales de fonctionnement sont évaluées en fonction du réalisé des années N-1 et N-2 et par conséquent il y a des légers redéploiements de ligne touchant l'EDF, l'alimentation et le nettoyage extérieur. L'augmentation des consommables est liée principalement au coût croissant de l'électricité. Comme en 2021 des dépenses pharmaceutiques liées à la crise covid sont inscrites, ainsi que de la location immobilière et les charges locatives qui concernent la répartition des charges des locaux des équipes entretien. Les frais de fonctionnement pour les deux activités s'élèvent donc à 42 512.51 € contre 41 161.98 € en 2021.

#### ➤ **Comptes 63 et 64 : Rémunérations du personnel**

La masse salariale proposée s'élève à 70 264.49 € contre 70 755.02 € en 2021. Cette légère diminution est due à divers mouvement de personnel au sein des services de l'Anef.

- 1 temps de travailleur social pour assurer l'accompagnement social des personnes hébergées,
- 1 temps d'agent d'entretien pour le rééquipement des appartements ou des remplacements divers,
- Divers temps de secrétariat, comptabilité et contrôle de gestion.

### **PRODUITS :**

La projection des recettes en atténuation s'élève à :

- La somme 6 624 € est maintenue pour 2021 concernant les APL.  
Cette ligne est extrêmement aléatoire en fonction de la situation personnelle des personnes accueillies chaque année.

- 14 495 € en année pleine pour l'ALT, idem à 2021.
- Sont présentés, les remboursements de loyers et charges des locataires sur le Logement Temporaire à hauteur de 8 000 €.
 

Cette somme intègre une vacance de 15% et la capacité des hébergés à honorer leurs charges.
- Il est prévu 2 460€ pour le versement des AGL par le Conseil Départemental du Puy De Dôme.

La répartition de la contribution des partenaires financiers de l'ANEF est proposée de la manière suivante :

		Budget 2021	Budget 2022
LOGEMENT TEMPORAIRE ALT	Riom Limagne et Volcan	53 150,00 €	53 150,00 €
	DDETS ALT	14 495,00 €	14 495,00 €
	Conseil Départemental	5 000,00 €	5 000,00 €
		72 645,00 €	72 645,00 €

		2021	2022
LOGEMENT TEMPORAIRE LT	Riom Limagne et Volcan	15 048,00 €	15 048,00 €
	DDETS	3 000,00 €	3 000,00 €
	Conseil Départemental	5 000,00 €	5 000,00 €
	Conseil Départemental AGL	0,00 €	2 460,00 €
		23 048,00 €	25 508,00 €

## BUDGET PREVISIONNEL 2022

### RIOM

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
<b>60 Achats</b>	<b>19 484,14</b>	<b>74- Subvention</b>	<b>112 777,00</b>
Eau - Assainissement	2 106,17	Conseil Départemental	10 000,00
Electricité + Chauffage	7 951,42	RIOM Limagne et Volcans	68 198,00
Carburant	973,24	D.D.C.S.	3 000,00
Produits entretien et hygiène	220,00	ALT	14 495,00
Fournitures Petit Matériel	825,00	Loyers	8 000,00
Fournitures bureau	459,00	APL	6 624,00
Linge	300,00	AGL	2 460,00
Alimentation	6 042,27		
Produits pharmaceutique	607,04		
<b>61 Services extérieurs</b>	<b>9 438,30</b>		
Locations Matériels	1 308,00		
Location immobilières + charges locatives	1 440,00		
Entretien Réparation batiments	926,00		
Entretien Matériels - Maintenance	4 744,30		
Assurances logements	670,00		
Assurance véhicule	350,00		
<b>62 Autres services extéri.</b>	<b>6 186,57</b>		
Honoraires	1 125,00		
Transport des usagers	254,00		
Téléphone/ Affranchissement	1 759,00		
Blanchissage à l'extérieur	433,00		
Alimentation à l'extérieur	271,00		
Nettoyage à l'extérieur	2 094,57		
Informations / Publications / Autres frais	150,00		
Autres prestations de services	100,00		
<b>63 et 64 Impôts, taxes et charges de personnel</b>	<b>70 264,49</b>		
Autres impôts	5 855,41		
Salaires	46 071,74		
Charges	18 337,34		
<b>68 Dotations aux amortissements</b>	<b>7 403,50</b>		
Dotations aux amortissements	7 403,50		
<small>Accusé de réception en préfecture 000 200070753 20220201-DE LI02022020-110-DE Date de télétransmission : 14/02/2022 Date de réception préfecture : 14/02/2022</small>		<b>TOTAL</b>	<b>112 777,00 €</b>
	<b>112 777,00 €</b>		<b>112 777,00 €</b>

## BUDGET PREVISIONNEL 2022 RIOM ALT

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
<b>60 Achats</b>	<b>14 062,07</b>	<b>74- Subvention</b>	<b>72 645,00</b>
Eau - Assainissement	934,10	Conseil Départemental	5 000,00
Electricité + Chauffage	5 351,42	RIOM Limagne et Volcans	53 150,00
Carburant	623,24	ALT	14 495,00
Produits entretien et hygiène	20,00		
Fournitures Petit Matériel	325,00		
Fournitures bureau	159,00		
Linge	200,00		
Alimentation	6 042,27		
Produits pharmaceutique	407,04		
<b>61 Services extérieurs</b>	<b>5 416,00</b>		
Locations immobilières + Charges	1 040,00		
Locations Matériels	894,00		
Entretien Réparation batiments	426,00		
Entretien materiel	290,00		
Entretien Mat Transport	50,00		
Maintenance informatique	1 010,00		
Maintenance	1 166,00		
Assurances logements	340,00		
Assurance véhicule	200,00		
<b>62 Autres services extéri.</b>	<b>3 780,04</b>		
Transport des usagers	254,00		
Téléphone/ Affranchissement	859,00		
Blanchissage à l'extérieur	433,00		
Alimentation à l'extérieur	271,00		
Nettoyage à l'extérieur	1 813,04		
Publicité / Publications / Autres frais	50,00		
Autres prestations de services	100,00		
<b>63 et 64 Impôts, taxes et charges de personnel</b>	<b>46 483,39</b>		
Autres impôts	3 945,20		
Salaires	29 850,50		
Charges	12 687,69		
<b>68 Dotations aux aménagements</b>	<b>2 903,50</b>		
	<b>72 645,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>72 645,00 €</b>

## BUDGET PREVISIONNEL 2022 RIOM LOGEMENT TEMPORAIRE

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
<b>60 Achats</b>	<b>5 422,07</b>	<b>74- Subvention</b>	<b>40 132,00</b>
Eau - Assainissement	1 172,07	Conseil Départemental	5 000,00
EDF GDF	2 600,00	RIOM Limagne et Volcans	15 048,00
Carburant	350,00	D.D.C.S.	3 000,00
Produits entretien et hygiène	200,00	Loyers	8 000,00
Fournitures Petit Matériel	500,00	APL	6 624,00
Fournitures bureau	300,00	AGL	2 460,00
Linge	100,00		
Produit pharmaceutique	200,00		
<b>61 Services extérieurs</b>	<b>4 022,30</b>		
Location immobilières+charges locative	400,00		
Locations Matériels	414,00		
Entretien Réparation batiments	500,00		
Entretien Materiel de Transport	151,00		
Maintenance informatique	1 577,30		
Maintenance	500,00		
Assurances logements	330,00		
Assurance véhicule	150,00		
<b>62 Autres services extéri.</b>	<b>2 406,53</b>		
Honoraires	1 125,00		
Publicité / Publications / Autres frais	100,00		
Téléphone/ Affranchissement	900,00		
Nettoyage à l'extérieur	281,53		
<b>63 et 64 Impôts, taxes et charges de personnel</b>	<b>23 781,10</b>		
Autres impôts	1 910,21		
Salaires	16 221,24		
Charges	5 649,65		
<b>68 Dotations aux amortissements</b>	<b>4 500,00</b>		
Dotations aux amortissements	4 500,00		
		<b>TOTAL</b>	<b>40 132,00 €</b>
		<b>40 132,00 €</b>	